

PNP

Rénovation de la voie technologique

17 mars 2011

INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'enseignement des langues vivantes dans la voie technologique

Geneviève Gaillard IGEN – LV Jean-Michel Schmitt IGEN - STI



Le programme de langues vivantes de la voie technologique (LV1 et LV2)

- Deux langues vivantes dans les enseignements obligatoires communs aux séries;
- Un horaire globalisé de 3 heures;
- Un programme qui
 - > s'inscrit dans la continuité des programmes du collège et de la classe de seconde;
 - > reprend les grands principes et orientations du programme du cycle terminal de la voie générale.



Une référence commune à toutes les langues: le Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe (CECRL)

- Une approche équilibrée des activités langagières en réception et production;
- Une approche par compétence;
- Des niveaux attendus: B2 pour la LV1 et B1 pour la LV2;
- Une visée « actionnelle »: communiquer et apprendre passent par la réalisation de tâches.



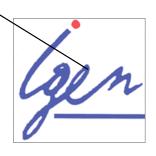
Mais aussi des contenus culturels qui résultent ici du croisement des:

 quatre notions du programme de langue de la voie générale: mythes et héros, espaces et échanges, lieux et formes du pouvoir, l'idée de progrès

et

des pôles de connaissances des trois séries technologiques.

De là, résultent des sujets d'étude qui portent la coloration de chaque série et sont susceptibles de motiver les élèves tout en les préparant à l'enseignement technologique en langue étrangère.



Exemple pour STI2D:

Pôles de connaissances			Ėnergie et Développement	Systèmes d'Information et
Notions	Innovation Technologique et Eco conception	Architecture et Construction	durable	Numérique
Mythes et héros	- Le mythe du créateur : l'évolution des outils de création, la créativité	- Le héros bâtisseur : l'évolution des outils de création	- Le mythe de la fin du monde	- L'homme et la machine
Espaces et échanges	- L'empreinte écologique - Le monde virtuel	- L'habitat et les voies de communication	- Le cycle énergétique	- Le village planétaire : partage d'information, communication en temps réel
Lieux et formes de pouvoir	 La propriété intellectuelle L'organisation industrielle émergente 	 Urbanisme et aménagement du territoire Le défi dans la verticalité 	- La bataille de l'autonomie énergétique	- Pôles et monopoles numériques (contrôle numérique)
L'idée de progrès	- Les matériaux innovants - L'hypersystème	- Les matériaux innovants - Le mieux vivre	 Les défis collectifs L'efficience énergétique L'usage raisonné de l'énergie 	- L'intelligence artificielle au service de l'homme - Les systèmes « expert »



L'enseignement technologique en langue étrangère (LV1)

Article 6 de l'arrêté du 29 mai 2010:

« l'enseignement technologique en langue vivante 1 est de 36 heures annuelles, soit en moyenne une heure hebdomadaire »



L'enseignement technologique en langue étrangère (LV1)

- est pris en charge conjointement par deux enseignants: un enseignant de langue et un enseignant de technologie pour les séries STD2A, STI2D et la spécialité Biotechnologies de la série STL);
- il repose entièrement sur le programme de technologie de la série concernée;
- il fait intervenir des démarches collaboratives et complémentaires entre les deux disciplines ainsi que des modalités pédagogiques variées (présence simultanée ou alternée des professeurs).



- L'entrée par la discipline technologique doit enrichir et motiver la communication dans la langue étrangère (lexique technique);
- Les activités proposées aux élèves et les productions, notamment **orales**, qui en découlent n'en seront que plus concrètes et pratiques;
- L'élève devra être capable d'effectuer des présentations orales en LV1 en utilisant les TIC;



Activités de réception

- Utiliser la langue vivante étrangère dans le champ de la discipline technologique implique la compréhension de documents informatifs ou de consignes tant à l'oral qu'à l'écrit (textes, audio, vidéo);
- Le scénario pédagogique retenu doit favoriser l'entraînement des élèves autour d'activités de réception les plus concrètes et réalistes possibles.



→ Exemples d'activités:

- suivre des consignes techniques ;
- comprendre une fiche technique, une notice;
- respecter un protocole;
- analyser un compte-rendu d'expérience ;
- lire une note d'information ;
- résumer un texte, document, article présentant un protocole d'analyse, de bioproductions, des résultats d'analyses, des bilans ou étapes de bioproduction;
- •comprendre et synthétiser des légendes, articles de presse, textes critiques,...



Activités de production

- La pratique de l'oral et la structuration de la prise de parole sont fondamentales dans le contexte technologique;
- La maîtrise de la communication orale doit fluidifier les échanges d'informations, faciliter les démarches collaboratives et favoriser l'acquisition de techniques de présentation. L'utilisation des TIC doit participer également de cet entraînement;
- La production écrite sera abordée à la fois dans sa relation pratique à l'oral (prise de notes, etc.) et dans un rôle plus fonctionnel de consignation et de synthèse.



→ Exemples d'activités à l'oral:

- produire et transmettre des notes d'information ;
- présenter un projet ;
- synthétiser une recherche contextualisée d'informations ;
- rendre compte d'un stage ou d'une visite en entreprise ;
- formuler des hypothèses, comparer, interpréter ;
- démontrer et conclure à partir de notes ou d'un diaporama ;

→ Exemples d'activités à l'écrit:

- entrer en communication avec un partenaire étranger ;
- rédiger un cahier des charges ;
- produire le dossier d'accompagnement d'un projet ;
- transmettre des informations sur le suivi d'une analyse, d'une production pour traçabilité.



Activités d'interaction orale

La démarche de projet ancré dans une thématique scientifique ou technologique génère des besoins de communication immédiate et par conséquent de fréquentes situations d'interaction orale.



→Exemples d'activités:

- animer des échanges collaboratifs autour d'une étude de cas ;
- argumenter et débattre en vue de la résolution d'un problème scientifique ou technique ;
- •questionner, confronter, échanger à partir d'un dossier d'accompagnement d'un projet ;
- communiquer à distance (E-Twinning);



Profil de l'enseignant:

- L'enseignant de technologie intervenant en LV1 devra être habilité dans le cadre de la certification complémentaire (cf. note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 publiée au B.O. n° 39 du 28 octobre 2004);
- Le jury est institué au niveau académique pour chacun des secteurs disciplinaires; il est nommé par le recteur;
- L'examen est constitué d'une épreuve orale de 30 minutes (exposé de 10 minutes suivi d'un entretien de 20 minutes maximum);
- Le candidat fait état de sa formation universitaire ou professionnelle, de ses connaissances dans le domaine des contenus d'enseignement et de l'organisation du secteur disciplinaire;
- L'entretien peut s'effectuer en totalité ou partie, en langue étrangère.



L'évaluation du co-enseignement STI-LV au bac



Proposition d'évaluation au baccalauréat STI 2D :

- Une épreuve orale de projet technologique (20 min) s'appuyant sur le projet technologique se déroulant au cours du second semestre de l'année de terminale et mené en équipe.
- l'épreuve comprendrait :
 - l'évaluation du travail individuel du candidat, au sein de l'équipe, portant sur le programme de la spécialité. Cette évaluation est proposée par les enseignants qui ont suivi les travaux de l'équipe et correspond à une note sur 10;
 - •une épreuve ponctuelle orale de présentation finale du projet, note sur 10.



Proposition d'évaluation au baccalauréat STI 2D

L'épreuve ponctuelle orale de présentation finale du projet prendrait en compte l'évaluation individuelle d'un dossier présentant les taches effectuées par le candidat durant le projet (document numérique partiellement en langue vivante) et sa soutenance orale (en français et langue vivante):

- 10mn de soutenance dont une partie en langue vivante avec utilisation des TIC;
- 10mn d'interrogation du jury sur le projet.

L'évaluation est menée par deux enseignants de spécialité et un enseignant de langue vivante non impliqués dans le projet du candidat.